



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 6 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de présenter la note de cadrage concernant le débat public que le Conseil de sécurité tiendra sur le thème « Défense des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies au moyen d'un multilatéralisme efficace : maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine », au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », dans la matinée du 20 septembre 2023 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Albanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Ferit Hoxha



## **Annexe à la lettre datée du 6 septembre 2023 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Note de cadrage concernant le débat public que le Conseil de sécurité tiendra, le 20 septembre 2023, sur le thème « Défense des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies au moyen d'un multilatéralisme efficace : maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine »**

#### **Vue d'ensemble**

L'Organisation des Nations Unies a été créée sur les cendres de la dévastation de la Seconde Guerre mondiale, avec une mission centrale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales par la promotion du multilatéralisme, du dialogue et de la solidarité entre les nations. Parmi ses buts et principes fondamentaux figurent l'engagement à régler les différends par des moyens pacifiques et la volonté résolue de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Soixante-dix-huit ans plus tard, les principes de la Charte des Nations Unies sont menacés et le monde connaît de profondes transformations. Les facteurs qui compromettaient déjà la paix et la sécurité sont amplifiés par les conflits, les changements climatiques, les pandémies, les cyberattaques, l'usage néfaste des technologies et le comportement dangereux d'acteurs non étatiques, notamment de groupes terroristes et de mercenaires. Ces problèmes cumulés touchent de nombreux pays dans le monde et mettent à l'épreuve le système international.

La collaboration, l'inclusion et la solidarité, qui sont des éléments fondamentaux du multilatéralisme, ainsi que la diplomatie, ont joué un rôle central et essentiel dans l'action menée collectivement en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Bien qu'il ne soit pas toujours synonyme de succès, le multilatéralisme s'est avéré être de loin le meilleur moyen pour les nations de confronter leurs idées, d'exprimer des positions et opinions différentes et de rechercher un terrain d'entente présentant des avantages communs.

La Charte des Nations Unies énonce clairement que « les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques » et que « les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ». Cela représente la base même du multilatéralisme sur laquelle les États fondent leurs relations, leurs efforts et leurs actes pour résoudre des problèmes individuels ou communs. C'est grâce à cette démarche collective que nous avons pu obtenir des résultats tangibles dans de nombreux domaines, notamment la réduction de la pauvreté et des inégalités, la maîtrise des armements et la promotion du respect des droits humains.

Non seulement l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie est contraire aux garanties de sécurité que la Russie a données à l'Ukraine dans le Mémorandum de Budapest, mais elle constitue une remise en cause des principes fondamentaux de l'ordre international fondé sur des règles en allant à l'encontre du principe d'intangibilité des frontières et de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force qui est énoncée au paragraphe 4 de l'article 2. Elle a lourdement pesé sur le multilatéralisme et entraîné des questionnements sur le rôle et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, face à de telles crises. Elle a fait ressortir les vulnérabilités et les limites du système multilatéral

et mis à l'épreuve la détermination des États Membres à respecter les principes consacrés par la Charte.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a commencé en 2014 avec la prétendue annexion de la Crimée, et l'utilisation par la Russie de forces supplétives dans l'est de l'Ukraine, ne sont pas justifiées et ont été largement condamnées par la communauté internationale, notamment par l'Assemblée générale.

En outre, les agissements de la Russie ont également fait ressortir les limites du multilatéralisme dans le règlement et la prévention de ces conflits. L'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures efficaces sur cette question en raison de l'utilisation abusive du droit de veto a sapé sa crédibilité et son efficacité dans son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ainsi, de nouveaux appels ont été lancés en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité qui le rendrait plus représentatif et apte à agir face aux crises mondiales, et l'attention a été appelée sur la nécessité de continuer de renforcer et d'adapter les institutions multilatérales et internationales afin de résoudre les problèmes mondiaux complexes et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Plus que jamais, nous devons trouver les meilleurs moyens de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous pouvons y parvenir en nous conformant aux buts et aux principes énoncés dans la Charte et en veillant au respect du droit international au moyen d'un multilatéralisme efficace, afin que la communauté internationale reste l'incarnation de nos efforts communs dans un monde régi par des règles.

## **Objectif**

Le débat public de haut niveau consacré à la question vise à examiner les répercussions de l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine, en ce qui concerne le multilatéralisme fondé sur le droit international, notamment sur la Charte des Nations Unies, et à envisager tous les aspects de l'action à mener collectivement pour affermir l'ordre international fondé sur des règles et renforcer le multilatéralisme.

À l'heure où l'ordre multilatéral fondé sur le respect du droit international est sérieusement menacé par une guerre d'agression, les dirigeants doivent se réunir et réaffirmer qu'il importe de respecter la Charte pour promouvoir et défendre un multilatéralisme efficace.

La réunion considérée vise à rappeler qu'il faut travailler ensemble pour prévenir de futures violations du droit international et promouvoir le règlement pacifique des conflits par la voie diplomatique et le dialogue.

## **Questions devant servir à orienter le débat**

1. Quelles répercussions la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a-t-elle eu sur le fonctionnement du multilatéralisme en général et celui de l'ONU en particulier, et quelles sont les responsabilités des États Membres dans la mise en œuvre d'une action collective visant à préserver la Charte des Nations Unies ?
2. Quelles sont les conséquences pour le Conseil de sécurité de l'ONU, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité et de la prévention des conflits ?
3. Comment mettre fin à la guerre en Ukraine dans le respect de la Charte ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ?

## Modalités d'organisation

Le débat public de haut niveau sera présidé par le Premier Ministre de la République d'Albanie, Edi Rama.

Ce débat public ayant lieu pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, les membres et les non-membres du Conseil de sécurité sont invités à se faire représenter au rang de chef de délégation.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat doivent inscrire leurs intervenants et intervenantes sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE+. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

L'inscription sur la liste des orateurs et oratrices sera ouverte le 15 septembre 2023 à 9 h 30.

Pour que le temps disponible soit utilisé au mieux pendant le débat public, la présidence invite les délégations à faire des déclarations conjointes, selon qu'il conviendra.

Conformément à la note [S/2017/507](#) du Conseil de sécurité, les participantes et participants et les membres du Conseil de sécurité sont toutes et tous encouragés à faire des déclarations succinctes, les non-membres limitant leurs déclarations à quatre minutes au maximum.

---